



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/20
7 janvier 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

RAPPORT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN SIERRA LEONE

I. INTRODUCTION

1. En application du paragraphe 19 de la résolution 1181 (1998) du Conseil de sécurité en date du 13 juillet 1998, j'ai présenté, le 16 décembre 1998, mon troisième rapport sur la situation en Sierra Leone (S/1998/1176). En raison de la dégradation de la situation dans le pays depuis cette date, j'ai décidé de soumettre le présent rapport, qui met à jour l'information fournie et révisé les observations et les recommandations avancées.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION MILITAIRE ET SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ

2. Le 17 décembre 1998, le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a commencé une offensive visant le district de Kailahun, qui est une importante base et point d'approvisionnement des rebelles dans la province orientale du pays. Cependant, cette offensive de l'ECOMOG n'a donné que des résultats limités. Le sud, notamment Bo, la deuxième ville du pays, est resté calme.

3. Depuis le 18 décembre 1998, la situation militaire et sur le plan de la sécurité en Sierra Leone a pris une orientation nettement défavorable. Une vigoureuse offensive des rebelles sur Koidu, dans la province orientale, a obligé l'ECOMOG à opérer un mouvement de retraite, jusqu'à Magburaka, dans le centre du pays, en essuyant de lourdes pertes par suite d'embuscades le long de l'itinéraire emprunté.

4. Le 22 décembre, un troisième groupe de rebelles dans la zone occidentale a attaqué Waterloo, à 32 kilomètres environ de Freetown sur la route reliant la capitale au reste du pays. Cette attaque a entraîné de lourdes pertes parmi les civils et s'est accompagnée de scènes de pillage et de la destruction de biens, suscitant l'exode de milliers de personnes vers la ville de Freetown.

5. En réponse à cette évolution de la situation, le 23 décembre 1998, la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) a replié de Makeni sur Lungi les sept observateurs militaires des Nations Unies qui y étaient déployés depuis août, ainsi qu'une partie de leur matériel. Le même jour, le personnel national du Programme alimentaire mondial (PAM) a été

redéployé de Makeni à Freetown. Trois observateurs militaires des Nations Unies qui avaient été dépêchés à Daru au moment de la progression de l'ECOMOG en direction de Kailahun ont également été ramenés à Kenema.

6. La tension a continué à monter à Freetown dans la crainte d'une offensive des rebelles. Un chef rebelle, Sam Bockarie, a menacé de lancer l'assaut sur la capitale vers le Nouvel An si le Gouvernement ne libérait pas le chef du Front uni révolutionnaire (FUR), le caporal Foday Sankoh, et les rebelles qui progressaient dans l'arrière-pays ont annoncé qu'ils "luttaient contre l'ECOMOG et les Nations Unies". Le 24 décembre, par mesure de précaution, la MONUSIL a commencé à redéployer son personnel civil non essentiel en poste à Freetown et a ramené à Lungi les équipes d'observateurs militaires déployées à Bo et à Kenema. Les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations non gouvernementales internationales ont également commencé à retirer leur personnel du pays. Les gouvernements qui ont une représentation diplomatique à Freetown ont commencé à réduire le personnel de leur ambassade puis l'ont entièrement rapatrié. Le Gouvernement britannique a également envoyé deux avions pour évacuer ses ressortissants et ceux d'autres pays.

7. Le 27 décembre 1998, Makeni est tombée aux mains des rebelles qui se sont emparés de plusieurs véhicules dans la ville, ce qui a considérablement accru leur mobilité et la vitesse de leurs déplacements. La chute de Makeni a supprimé un important obstacle au regroupement des forces des rebelles et les a mis en mesure d'attaquer Freetown et l'aéroport, situé à Lungi. Le lendemain, la MONUSIL a replié la plus grande partie de son personnel de Freetown sur Conakry, ne laissant sur place qu'une petite équipe dirigée par mon Représentant spécial en Sierra Leone, M. Francis Okelo, et comprenant le chef du Groupe des observateurs militaires, le général Subhash Joshi (Inde) et quelques autres hauts responsables, ainsi que quelques observateurs militaires.

8. Dans les tout derniers jours de décembre, les rebelles ont encore progressé vers l'ouest, pénétrant dans Lunsar, engageant le combat avec l'ECOMOG à Port Loko et attaquant les villes de Waterloo et Hastings. L'ECOMOG a continué à amener de nouveaux renforts, notamment trois nouveaux bataillons, au tout début de l'année.

9. Le 4 janvier 1999, le Président Kabbah s'est rendu pour une journée à Bamako pour discuter du déploiement à brève échéance d'un contingent de troupes maliennes pour renforcer l'ECOMOG en Sierra Leone. Ces troupes sont financées par une contribution des Pays-Bas et leur transport à Lungi est confié à la compagnie de soutien logistique PAE, le financement devant être fourni par le Royaume-Uni. Des dispositions analogues sont prises pour assurer le transport des troupes gambiennes. Le Gouvernement britannique a également annoncé que le Gouvernement et l'ECOMOG allaient recevoir 1 million de livres sterling supplémentaires.

10. Aux premières heures du 6 janvier, les rebelles ont monté depuis l'est de Freetown une attaque qui les a menés jusqu'au centre de la ville, où ils ont ouvert la prison de Pademba Road et libéré des centaines de prisonniers détenus pour des infractions commises pendant la période où la junte était au pouvoir, ainsi que d'anciens soldats des forces armées de la République de Sierra Leone.

Les rebelles ont également mis le feu à certains bâtiments, y compris celui du Haut Commissariat du Nigéria. À la tombée de la nuit, la ville était calme, les rebelles tenant apparemment le centre autour du Parlement. Le même jour, la MONUSIL a achevé de se retirer de Freetown.

III. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

11. Le 20 décembre 1998, le Président libérien, M. Charles Taylor, a annoncé que la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone serait fermée et qu'il avait ordonné aux forces armées libériennes de se déployer le long de la frontière. Le Président Taylor a informé le Représentant du Secrétaire général au Libéria, M. Felix Downes-Thomas, qu'il avait reçu des renseignements faisant craindre une offensive immédiate contre le territoire libérien, durant la deuxième moitié de décembre. Le Président Taylor a déclaré qu'il croyait que cette offensive, lancée par des éléments d'anciennes factions libériennes basées à Zimmi, dans le sud de la Sierra Leone, aurait lieu dans le cadre d'une offensive prévue par l'ECOMOG et par les forces de défense civile sierra-léonaises, contre les rebelles à Kailahun. Le Président Taylor a proposé que les troupes de l'ECOMOG au Libéria organisent des patrouilles communes avec des militaires libériens le long de la frontière, et a demandé à ce qu'une enquête soit ouverte sur l'offensive que l'ECOMOG aurait envisagée contre les rebelles en Sierra Leone.

12. M. Downes-Thomas et M. Okelo ont exhorté le Président Taylor et le Président Kabbah à s'entretenir directement de la situation et offriront au besoin leurs bons offices.

13. Le 28 décembre, mon Représentant spécial a participé à une réunion ministérielle extraordinaire du Comité des Cinq de la CEDEAO sur la Sierra Leone, à Abidjan, sous la présidence du Ministre togolais des affaires étrangères. Le Comité, qui comprend la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria et le Nigéria, a été élargi au Togo, Président en exercice de la CEDEAO. Un représentant du Burkina Faso, pays qui assure actuellement la présidence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a également participé à la réunion, ainsi que des représentants des Gouvernements britannique et américain.

14. Aux termes du communiqué final publié par le Comité, le commandant de la Force de l'ECOMOG et le Ministre sierra-léonais des affaires étrangères ont mis en cause le Libéria qui aurait apporté un appui militaire aux rebelles. Le Ministre des affaires étrangères libérien a nié toute implication de son pays en Sierra Leone et a demandé une enquête internationale. Le Gouvernement sierra-léonais et l'ECOMOG ont également informé la réunion que, contrairement aux règles du droit international, des mercenaires soutenaient les rebelles. Le Gouvernement libérien a, par la suite, publié une déclaration exprimant la déception et l'indignation que lui inspiraient les allégations portées contre lui, réaffirmant qu'il n'apportait aucun soutien aux rebelles et exigeant qu'on lui présente des preuves concrètes de nature à étayer ces allégations. Le Gouvernement libérien a en outre affirmé que les gouvernements actuel et passé de la Sierra Leone avaient employé des mercenaires libériens, ce qui tendait à déstabiliser la sous-région.

15. Dans une lettre datée du 6 janvier 1999 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1999/17, annexe), le Président Taylor a répété que le Gouvernement libérien n'appuyait en aucune façon les forces du Conseil révolutionnaire des forces armées et du Front uni révolutionnaire en Sierra Leone, et qu'il continuait de respecter toutes les résolutions adoptées par le Conseil et les embargos qu'il avait décrétés. Montrant que ceux qui avaient accusé son gouvernement d'appuyer ces forces n'avaient fourni aucun élément de preuve, le Président Taylor a demandé au Conseil de sécurité d'enquêter sur ces allégations et a de nouveau proposé que l'Organisation des Nations Unies mette en place un mécanisme pour surveiller la frontière entre les deux pays.

16. Le Comité, désormais connu sous le nom de Comité des Six sur la Sierra Leone, a lancé un appel aux rebelles pour qu'ils cessent immédiatement les combats, qu'ils déposent leurs armes et reconnaissent le gouvernement du Président Ahmad Tejan Kabbah comme gouvernement légitime de la Sierra Leone, et qu'ils participent à des pourparlers et acceptent son offre d'amnistie. Le Comité, notamment, a également incité la communauté internationale à bien faire comprendre aux rebelles qu'ils ne seraient jamais reconnus comme gouvernement légitime du pays. Le communiqué, diffusé sous la cote S/1998/1232, demande de diligenter l'octroi de moyens logistiques à l'ECOMOG. Le Comité s'est déclaré également vivement préoccupé face à l'agression dont est victime la République de Sierra Leone et a condamné fermement les activités des pays qui apportaient une assistance aux rebelles; dans son communiqué, il a également condamné la présence de mercenaires dans le pays.

17. Le Comité des Six a recommandé au Président en exercice de la CEDEAO d'entreprendre des initiatives en vue d'un authentique et réel rapprochement entre les chefs d'État de la Sierra Leone et du Libéria, et il a décidé de déployer tous les efforts en vue de ramener le dialogue tel que prévu par les Accords d'Abidjan et le Plan de paix de Conakry entre le Gouvernement et les rebelles.

18. Le 7 janvier 1999, le Togo, qui assure actuellement la présidence de la CEDEAO a lancé un appel pressant au Président de la République de Sierra Leone et au chef des forces des rebelles pour qu'ils ordonnent l'arrêt des combats. Dans sa déclaration, le Président Gnassingbé Eyadema a souligné que les forces de l'ECOMOG étant des forces de paix, leur mission en Sierra Leone était d'aider les frères sierra-léonais à mettre fin à cette guerre fratricide et à trouver une solution politique au conflit qui les oppose. Le Président Eyadema a invité instamment le Président de la République de Sierra Leone et le chef des forces rebelles à ordonner que leurs troupes déposent les armes pour permettre l'ouverture d'un dialogue politique entre les frères sierra-léonais en vue d'un règlement définitif de la crise.

IV. ASPECTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

19. Les récentes attaques menées par les rebelles dans l'est et l'ouest du pays ont entraîné la mort de nombreux civils, la destruction de logements et des enlèvements. Des femmes et des enfants ont été délibérément visés avec des armes à feu, pratiquement à bout portant, et des civils ont été sommairement exécutés.

20. Après le retrait des observateurs militaires de Makeni, de Bo et de Kenema, la MONUSIL a du mal à recueillir des informations fiables sur la situation au regard des droits de l'homme dans l'intérieur du pays, en particulier dans les zones dont les rebelles se sont récemment emparés. Cependant, les attaques des rebelles ont manifestement suscité d'importants déplacements de population et, sans doute, la mort de nombreux civils.

21. Si une grande partie de l'activité de l'ECOMOG autour de la ville de Freetown est militairement justifiée, la MONUSIL a pris connaissance de plaintes relatives à des coups et blessures, des actes de harcèlement et des cas de détention inutile, en particulier de jeunes gens. Les membres de la Force de défense civile progouvernementale ont été accusés de l'exécution sommaire d'une personne au moment où ils prenaient d'assaut une maison le 26 décembre.

22. Le 26 décembre, un certain nombre de personnalités organisaient un important rassemblement dans le centre de la ville et ont pris la parole. Beaucoup de ces discours étaient incendiaires et cherchaient à inciter les habitants à prendre dans leurs propres mains les attributions des forces de l'ordre contre les rebelles présumés ou leurs sympathisants. Durant cette manifestation, des gens présents dans la foule se sont saisis de deux hommes et les ont accusés d'être des rebelles. Le personnel de la MONUSIL a été témoin du meurtre de ces deux hommes par la foule, avec l'adhésion manifeste des spectateurs. Une fois vérifiée l'identité des victimes, on a constaté que rien n'indiquait qu'ils aient été du côté des rebelles.

23. Immédiatement après ce grave incident, mon Représentant spécial a déclaré au Président sa vive préoccupation et demandé aux autorités d'intervenir pour empêcher des déclarations incendiaires et des actes de violence de cette nature. Le Ministre de l'information a fait radiodiffuser un message exhortant les habitants à s'abstenir de toutes représailles et à remettre les suspects aux autorités. Aucun autre acte de cette nature n'a été signalé ce jour-là.

V. SITUATION HUMANITAIRE

24. Les conséquences humanitaires des événements récents en Sierra Leone sont particulièrement alarmantes. L'accès à l'intérieur du pays par la route est coupé et la possibilité de fournir une aide humanitaire est radicalement réduite puisque tout le personnel expatrié des organisations non gouvernementales internationales et la plupart du personnel des organismes des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge ont été évacués du pays. Les stocks de vivres sur place sont suffisants pour répondre aux besoins immédiats mais leur distribution en dehors de Freetown n'est plus possible. Le pays risque de sombrer prochainement dans une grave crise humanitaire.

25. Les avancées des rebelles ont été précédées par le déplacement de nombreux civils cherchant à fuir la violence. On estime que jusqu'à 40 000 personnes déplacées dans le pays s'étaient regroupées à Makeni avant l'attaque contre cette ville. Plus près de Freetown, à Waterloo, les attaques des rebelles ont provoqué la fuite vers Freetown de 12 000 personnes déplacées et réfugiés libériens qui résidaient dans un camp à Waterloo. Un certain nombre d'entre eux ont probablement aujourd'hui regagné le camp mais les organismes humanitaires

n'ont pas la possibilité de se rendre sur place pour évaluer leur situation et distribuer de l'aide. La poursuite de la violence annonce probablement aussi des mouvements de populations réfugiées en direction des pays voisins.

VI. ASPECTS FINANCIERS

26. Comme indiqué dans mon rapport du 16 décembre 1998, l'Assemblée générale, par sa résolution 53/29 du 20 novembre 1998, a ouvert un crédit d'un montant brut de 9,1 millions de dollars pour le fonctionnement de la MONUSIL durant la période allant du 14 janvier au 30 juin 1999, soit environ 1,6 million de dollars (brut) par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de prolonger le mandat de la Mission d'observation au-delà du 13 janvier 1999.

27. En conséquence, si le Conseil de sécurité décide de prolonger le mandat de la MONUSIL, suivant la recommandation faite au paragraphe 37 ci-dessous, le coût du fonctionnement de la MONUSIL durant la période de prolongation ne dépassera pas le montant mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

28. Au 31 décembre 1998, le montant total des quotes-parts non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 milliard 593,9 millions de dollars.

29. Au 31 décembre 1998, le total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone s'élevait à 1,8 million de dollars et le total des dépenses autorisées était d'environ 0,1 million de dollars.

VII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

30. La Sierra Leone a subi un sérieux revers. Je déplore la récente intensification des hostilités et les attaques lancées par les rebelles contre Freetown. Néanmoins, la communauté internationale n'a pas abandonné la Sierra Leone et ne doit pas le faire.

31. Le Comité des Six de la CEDEAO sur la Sierra Leone a fait preuve d'une initiative et d'une détermination remarquables. J'en approuve les conclusions et j'engage la CEDEAO à organiser dès que possible une réunion au sommet à laquelle participeraient tous les pays intéressés en vue d'examiner les moyens de faire face à la situation actuelle. Cette réunion au sommet devrait étudier la meilleure façon de maintenir l'appui au Gouvernement légitime de la Sierra Leone, de trouver un règlement politique du conflit et de satisfaire aux besoins humanitaires de la population sierra-léonaise.

32. Cela étant, la CEDEAO et l'ECOMOG ne devraient pas être les seuls à être sollicités. Je rends hommage aux Gouvernements des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique pour les efforts qu'ils ont faits et continuent de faire pour assurer que l'ECOMOG bénéficie du soutien logistique dont il a besoin, et j'encourage les États Membres à être prêts à faire au processus de paix les contributions supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires.

33. Je me félicite également des différentes initiatives qui ont été prises pour parvenir à un règlement pacifique du conflit par le dialogue, y compris celles du Président de la Gambie et du révérend Jessie Jackson.

34. Ce ne sont pas les succès militaires qui vaudront aux rebelles légitimité ou reconnaissance. Je les invite donc à ouvrir les discussions avec le Gouvernement sur toutes les demandes et revendications légitimes qu'eux-mêmes ou leurs partisans peuvent avoir.

35. L'avenir de la MONUSIL semble aujourd'hui moins évident qu'il y a seulement quelques semaines et la modeste augmentation du personnel civil que j'envisageais dans mon rapport du 16 décembre n'est pas praticable dans les circonstances actuelles.

36. Néanmoins, je crois que la MONUSIL pourra faire beaucoup. Elle pourra faciliter les discussions entre le Gouvernement et les rebelles selon les besoins, aider à réactiver le programme visant à désarmer, démobiliser et réintégrer dans la société les anciens combattants sierra-léonais, continuer à appuyer les initiatives pour la reconstitution de l'armée nationale et la réforme de la police nationale afin d'établir un système de sécurité efficace, et continuer à suivre la situation des droits de l'homme.

37. Je recommande donc que le mandat de la MONUSIL soit prolongé pour une durée de deux mois jusqu'au 13 mars 1999. Le mandat de la Mission fixé dans la résolution 1181 (1998) devrait rester essentiellement inchangé, mais j'ai l'intention de réduire le nombre des observateurs militaires, en maintenant à Conakry un petit nombre d'observateurs qui retourneraient en Sierra Leone lorsque la situation le permettrait, ainsi que le personnel civil technique et de soutien logistique placé sous la direction de mon Représentant spécial. Je tiendrai, bien entendu, le Conseil de sécurité dûment informé de tous événements pertinents à cet égard.

38. Mon Représentant spécial, le chef du Groupe d'observateurs militaires et les hommes et les femmes qui constituent le personnel militaire et civil de la MONUSIL ont continué de servir fidèlement dans un climat de plus en plus lourd de dangers et d'hostilité. Je rends un vif hommage à leur courage et à leurs qualités professionnelles. Comme eux, j'attends le moment où les effectifs qui ont été repliés pourront regagner la Sierra Leone pour achever leur tâche essentielle.

39. Dans ce contexte, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Gouvernement guinéen pour sa coopération lors du repli à Conakry du personnel de la MONUSIL et des autres agents des Nations Unies.

ANNEXE

Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone :
contributions au 10 janvier 1999

	Observateurs militaires	Autres ^a	Total
Chine	3		3
Égypte	2		2
Fédération de Russie	7		7
Inde	6	15	21
Kenya	4		4
Kirghizistan	1		1
Nouvelle-Zélande	2		2
Pakistan	5		5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7		7
Zambie	4		4
Total	41 ^b	15	56

^a Équipe médicale.

^b Y compris le chef du Groupe d'observateurs militaires.
